

Single Market News rencontre l'UEAPME, «la voix des PME en Europe»



Andrea Benassi, secrétaire général de l'UEAPME (Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises), invite la future Commission à «vraiment penser d'abord petit lorsqu'elle élaborera des politiques». «Les PME étant les premiers pourvoyeurs d'emplois en Europe, pourquoi ne pas s'adresser à elles en priorité?», argumente M. Benassi. Single Market News discute du rôle de l'UEAPME en Europe, de ses relations avec la DG Marché intérieur et services et de son point de vue concernant la loi sur les petites entreprises («Small Business Act») et d'autres actes législatifs récents.

Parlez-nous un peu de l'UEAPME...

L'UEAPME est l'organisation d'employeurs qui représente les intérêts de l'artisanat, du commerce et des PME européens au niveau de l'UE. Forte d'un secrétariat de 22 personnes, l'UEAPME est un partenaire social européen reconnu, qui participe au dialogue social européen et aux discussions avec les institutions européennes au nom des artisans, des commerçants et des PME. C'est une organisation non partisane et sans but lucratif.

En tant qu'organisation de coordination centrale pour les PME européennes, l'UEAPME compte 83 organisations membres de 36 pays différents, dont des fédérations nationales transsectorielles, des fédérations européennes de branche et des membres associés.

Sur l'ensemble de l'Europe, l'UEAPME représente plus de 12 millions de PME employant près de 55 millions de personnes (l'ensemble des 27 États membres de l'UE comptant au total 23 millions de PME).

Depuis quand êtes-vous secrétaire général de l'UEAPME ?

J'ai été nommé à cette fonction en novembre 2007. J'étais auparavant directeur chargé des affaires européennes et des relations internationales dans l'une des 4 organisations nationales italiennes membres de l'UEAPME, l'organisation italienne de l'artisanat et des PME, Confartigianato.

Quelles sont vos relations avec la DG MARKT ?

Nous entretenons d'excellentes relations avec la DG MARKT. Même si nous avons parfois des divergences de vues, nous avons le sentiment que la DG MARKT est toujours disposée à écouter et ouverte à la discussion et que nous avons affaire à des interlocuteurs de grand talent et extrêmement compétents.

Comment l'UEAPME représente-t-elle les intérêts de ses membres à Bruxelles ?

Nous sommes une organisation unique, en ce sens que nous parlons au nom des seules PME. De ce point de vue, nous différons de tous les autres réseaux européens qui représentent les entreprises à Bruxelles.

Nous n'avons pas de comptes à rendre aux grandes entreprises. Nous avons un mandat très clair, qui concerne uniquement les PME, et nous veillons strictement à leurs intérêts. Les gens n'ont pas toujours conscience que plus de 67 travailleurs sur 100 sont employés par des PME.

Nous sommes aussi un partenaire social et nous sommes très conscients de la responsabilité que cela implique. Par exemple, cette qualité nous autorise à négocier au niveau européen sur des questions telles que les marchés du travail ou le congé parental, mais d'autres questions, comme le salaire minimum, sont mieux négociées au niveau national.

«Les gens n'ont pas toujours conscience que plus de 67 travailleurs sur 100 sont employés par des PME»

L'UEAPME existe depuis longtemps déjà, puisqu'elle célébrera son 30e anniversaire l'année prochaine. D'année en année, elle a grandi en tant qu'organisation et gagné en expertise. Aujourd'hui, c'est un acteur de poids sur la scène européenne, qui est régulièrement invité par la Commission et les autres institutions européennes à donner son point de vue à l'occasion de tables rondes ou d'autres réunions et événements organisés sur toute une série de sujets, en tout dernier lieu la crise financière, pour ne citer qu'un exemple.

À propos de la crise financière, que fait l'UEAPME ?

Nous sommes conscients des effets de la crise financière sur nos membres. Il est plus facile aux grandes entreprises de se faire entendre et d'influencer les décideurs politiques. Nous devons compenser ce handicap en redoublant d'efforts pour représenter nos membres au niveau européen.

Durant la Présidence française de l'Union européenne au second semestre 2008, nous avons décidé de fixer des priorités pour aider nos membres à affronter la crise financière. Nous nous concentrons désormais sur trois questions majeures: 1) l'accès aux financements,

2) les retards de paiement et 3) les plans sociaux pour les PME. Cette dernière question, importante mais complexe, relève de la responsabilité des États membres. Les petites entreprises et les sous-traitants sont souvent perdants en ce qui concerne les prestations sociales dont bénéficient leurs travailleurs. C'est ce problème que nous nous efforçons à présent de résoudre.

Par ailleurs, notre unité «Études» a récemment mené une enquête sur les effets de la crise pour des entreprises de différentes tailles. Les résultats de cette enquête confirment de nouveau que plus une entreprise est petite, plus elle répugne à se séparer de membres de son personnel. Les petites entreprises «s'accrochent» parce qu'elles savent bien que, si elles se débarrassent de leurs travailleurs qualifiés, c'est une perte irréversible – sans parler bien sûr de la relation plus étroite, oserais-je même dire plus humaine, qui se noue entre patron et salarié dans une petite entreprise. Il est beaucoup plus facile aux grandes entreprises de licencier du personnel, et elles sont beaucoup plus promptes à le faire. Conclusion: en aidant les PME, on sauve l'économie.

Enfin, nous faisons pression en priorité pour que les petites entreprises aient accès aux financements dont elles ont besoin pour soutenir leurs efforts. Cette année, nous avons réussi à convaincre la DG Concurrence d'étudier la possibilité d'autoriser les aides d'État sous forme de garanties pour les crédits de fonds de roulement, afin que les PME puissent avoir accès à d'autres moyens de financer leur activité. Dans l'encadrement temporaire des aides d'État adopté en décembre 2008, la commissaire Kroes n'a d'ailleurs pas seulement envisagé les crédits d'investissement, mais aussi les crédits de fonds de roulement. Pour les PME, ce sera une grande aide au paiement des salaires.

Selon vous, quel a été l'impact de la loi sur les petites entreprises (Small Business Act)?

Nous pensons qu'avec la loi sur les petites entreprises, les institutions européennes ont enfin pris la mesure du rôle central joué par les PME dans nos économies.

Notre unité «Études» a élaboré un «Think Small Test», c'est-à-dire un test visant à mesurer si la priorité est réellement accordée aux PME, ainsi qu'un tableau de bord de la loi sur les petites entreprises, pour nous permettre de suivre la mise en œuvre de celle-ci dans les États membres (voir: <http://www.ueapme.com/m/spip.php?rubrique121>). Nous comptons en publier les résultats une fois par an. Le tableau de bord vise à contrôler le respect de leurs

engagements par les États membres dans dix domaines prioritaires, tels que le financement des PME, l'amélioration de la régulation, l'innovation, etc. Naturellement, les résultats dont nous disposons pour le moment donnent une image statique. Il nous faudra observer au moins un cycle économique complet pour pouvoir tirer des conclusions sur le processus dynamique réellement à l'œuvre.

Mais d'ores et déjà, nous constatons qu'il existe un écart considérable entre les mesures prises dans ces différents domaines et leur impact effectif. Les bonnes intentions politiques ne se traduisent pas nécessairement par un mieux pour ceux qu'elles sont censées concerner. La priorité est maintenant de résoudre les problèmes de mise en œuvre au niveau national, nos membres nous signalant des différences énormes dans les efforts consentis à cet effet par leurs gouvernements respectifs.

«Les bonnes intentions politiques ne se traduisent pas nécessairement par un mieux pour ceux qu'elles sont censées concerner»

Qu'attendez-vous de la mise en œuvre de la directive «services»?

L'UEAPME a pris, dès le début, une part active dans les discussions relatives à la directive «services», et je dirais que le résultat final de notre dialogue avec le législateur européen répond à 99,9 % aux besoins des PME européennes. Telle qu'elle est aujourd'hui libellée, la directive recèle un potentiel énorme pour les PME, en termes de simplification et de réduction de la bureaucratie. Je mentionnerai en particulier la suppression des obstacles aux échanges et la mise en place des «guichets uniques», qui devraient faciliter les démarches administratives. Mais les PME ne pourront profiter de ces avantages que si tous les gouvernements nationaux assument leurs responsabilités et mettent dûment en œuvre la directive. Or nous nous inquiétons de constater que certains États membres n'ont, jusqu'à présent, pas fait le nécessaire et devraient vraiment redoubler d'efforts. Cela implique d'abord de tenir les délais, mais aussi de veiller à ce que les mesures nationales de transposition ne placent pas les PME dans une situation pire qu'avant. Les États membres devraient résister à la tentation de se borner à abroger les



textes législatifs jugés incompatibles avec la directive et s'efforcer plutôt de trouver des adaptations acceptables. L'UEAPME et ses organisations membres continueront à suivre de près les travaux de mise en œuvre. Et nous comptons sur la Commission pour exercer les pressions nécessaires sur les États membres à la traîne.

Quelle proposition de la DG MARKT attendez-vous avec le plus d'impatience, à supposer qu'il y en ait une?

Poursuivre la simplification et la modernisation des règles comptables, tout en conservant les acquis du marché intérieur, revêt une importance cruciale pour les micro- et les petites entreprises.

Nous suivons également de près l'excellent travail réalisé dans le domaine des droits de propriété intellectuelle, la création de l'observatoire européen de la contrefaçon et du piratage et, naturellement, la mise en place du système d'information sur le marché intérieur (IMI), qui jouera un rôle clé dans le bon fonctionnement de la directive «services». Il va de soi que nous nous félicitons aussi de l'initiative générale pour une meilleure régulation, mais avec cette mise en garde qu'il ne saurait y avoir de meilleure régulation si les PME sont négligées

Nous nous efforçons sinon de répondre au mieux de nos capacités aux consultations organisées par la DG MARKT. Les périodes de consultation doivent toutefois être étendues. L'UEAPME agit sur

mandat de ses membres, et elle a besoin de plus de temps pour consulter dûment chacun d'entre eux. Il nous faut en effet du temps pour leur expliquer l'impact de mesures européennes à l'échelon national, et eux-mêmes ont besoin de temps pour analyser cet éventuel impact et se forger une opinion avant de revenir vers nous. Il faut aussi du temps pour élaborer une position commune, qui ne peut que renforcer le degré d'acceptation d'une nouvelle législation. Nous souhaitons aider la Commission en lui soumettant des contributions de qualité en réponse à ses consultations, mais encore faut-il que les conditions nécessaires pour ce faire soient mises en place et respectées.

Nous sommes très heureux de la mise en place de services tels que SOLVIT à l'échelon national, que nous avons soutenu dès le début.

Quel message souhaitez-vous délivrer à la nouvelle Commission?

Au risque de paraître banal, je dirais plus que jamais: penser d'abord petit! Mais ce leitmotiv ne doit pas être un simple slogan: il doit devenir le principe fondateur de la politique des entreprises et, plus largement, guider toutes les politiques, à tous les niveaux. Les PME, et plus particulièrement les micro- et les petites entreprises, doivent constituer le point de départ à partir duquel s'élaborent les politiques. Les progrès accomplis à cet égard sont notables, mais on n'a pas encore touché au but.

«Penser d'abord petit», ce leitmotiv ne doit pas être un simple slogan: il doit devenir le principe fondateur de la politique des entreprises»

